



Les archers de la Compagnie d'Arc de Coigny



Sont heureux de vous inviter à leur

CONCOURS DE TIR EN SALLE

2 x 18 M. - 4 départs les
04 et 05 décembre 2021

Salle Mimi Renno – 47 bis Av. G. Pompidou - FOUGERES
(latitude : 48.348279 / longitude : -1.201655)



**T'AS PAS VU FOUGERES
T'AS RIEN VU** Fougères

ARBITRE responsable : Françoise ROUZIOUX

4 départs	Départ	Ouverture du greffe	Inspection du matériel	Entraînement à la distance de tir 20 mn.	Début des tirs
Samedi après-midi	1	13h00	13h40	13h50	14h15
Samedi soir	2	17h30	18h10	18h20	18h45
Dimanche matin	3	8h00	8h40	8h50	9h15
Dimanche après-midi	4	13h00	13h40	13h50	14h15

POUSSINS : 1 cible max. par départ

Résultats et remise des récompenses individuels et équipes aux 3 premiers de chaque catégorie dimanche à partir de 17h30.

BLASONS	Arc classique	Ø 40 cm Trispots verticaux à la demande	Cadets à Seniors 3
		Ø 60 cm Trispots verticaux à la demande	Benjamins, Minimes
		Ø 80 cm uniquement	Poussins
	Arc à poulies	Trispots verticaux 40 cm	Cadets à Seniors 3
	Arc nu	Ø 40 cm Trispots verticaux à la demande	Juniors à Seniors 3
		Ø 60 cm uniquement	Cadets

TARIFS INSCRIPTION :

Jeune : 1 départ 6€ 2 départs 8€
Adulte : 1 départ 8€ 2 départs 12€

Les inscriptions devront parvenir avec le règlement à l'ordre de la « Compagnie d'Arc de Coigny » pour le 4 décembre à :

Alexis Montel
25 la Haute Lonchardière - 35133 JAVENE
Tél. : 06 51 37 88 55
Email : concours.coigny@gmail.com

Les inscriptions non accompagnées du règlement ne seront pas enregistrées

Licence, passeport avec photo ou pièce d'identité sont obligatoires.
Chaussures de sport obligatoires.
Tenue blanche ou de Club souhaitée.

Buvette – sandwiches

MESURES SANITAIRES

-En vertu du protocole sanitaire en vigueur, toutes personnes de plus de douze ans souhaitant avoir accès à la salle devra être en possession d'un pass sanitaire : soit un schéma vaccinal complet, soit un test PCR ou antigénique de moins de 72 h, soit un certificat de rétablissement de la Covid-19.

Un contrôle sera effectué à l'entrée.

-Le port du masque ne sera pas obligatoire.

-Les spectateurs debout devront respecter une distanciation physique d'un mètre.

-Du gel hydro-alcoolique sera disponible à multiples endroits.

-Les médailles seront proposées aux compétiteurs afin de se les attribuer individuellement.

-Lors de la restauration ou de la prise de boissons, les personnes veilleront à ne pas créer de phénomènes d'engorgements et de brassages de population.

-D'autres mesures pourront être envisagées le jour du concours suite à d'éventuelles nouvelles.

-mesures gouvernementales, par arrêté préfectoral ou municipal.

